

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020**

Présents : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Suzanne BUATHIER, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Laetitia GRAVALLON, Carole JACQUET-DUPUIS, Antoine PAGEAULT-MASSIN, Jean-Christophe SERMONAT, Eric VILLEVIERE

Excusée : Caroline BOUCHER

Secrétaire de séance : Frédérique GAGNOL
La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

1 – COMMUNICATION

Laetitia GRAVALLON fait un point sur les travaux de la commission "Communication" avec une présentation du projet de la maquette de "Mancey... Votre actualité". Ce journal, accompagné d'un appel à participation aux différentes commissions, sera envoyé par mail et distribué aux personnes n'ayant pas donné leur adresse à partir du 15 juillet.

2 – TAUX DES TAXES LOCALES

La taxe d'habitation est en cours de suppression et nous ne pouvons plus modifier son taux. Son montant, soit 42 475 €, sera compensé en 2020 par l'état.

Les taux du foncier bâti et non bâti sont également figés dans le cadre du pacte fiscal et financier qui lie les communes et la communauté de communes "Entre Saône et Grosne".

Le conseil valide à l'unanimité de laisser à l'identique les taux de ces 2 taxes :

- foncier bâti :	12,47
- foncier non bâti :	39,82

Les marges de manoeuvre sur les recettes fiscales étant très limitées, il est nécessaire pour la commune de générer des recettes économiques municipales.

3 – URBANISME - CONVENTION AVEC LE GRAND CHALON

Depuis le 1er janvier 2017, les différents actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...) sont instruits par les services du Grand CHALON avec lequel nous avons signé une convention le 5 décembre 2016. Devant l'obligation faite aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme d'organiser la dématérialisation du dépôt et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, le GRAND CHALON propose de modifier la convention qui nous lie et de mettre en commun un guichet numérique.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la mise en commun au profit de la commune du guichet numérique des autorisations d'urbanisme acquis par le GRAND CHALON et les conditions générales d'utilisation de ce guichet numérique, approuve la modification de la convention cadre et autorise Monsieur le maire à signer cette convention cadre modificative.

4 - POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

La commune dispose de trois points d'apport volontaire (bacs de tri des déchets : verre, emballages, papier). Un de ces points est situé sur le domaine communal : parking en face de l'école, les deux autres se situent sur des espaces privés (la cave à Dulphey et Charmes). Le conseil municipal va réfléchir à la possibilité de déplacer ces points afin de les mettre sur des espaces publics.

5 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal est invité à réfléchir à la possibilité de généraliser le droit de préemption urbain à l'ensemble du bâti de la commune, ce qui permettrait d'aborder des sujets et d'accompagner des projets sur le long terme.

6 - SIGNATURE DES ACTES D'URBANISME DEPOSES PAR LE MAIRE

Il est nécessaire de procéder à la désignation d'un conseiller municipal qui sera chargé de signer tous les arrêtés relatifs aux demandes d'urbanisme déposées par le maire durant le mandat.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la candidature de Jean-Christophe SERMONAT.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Randonnée 2020

La randonnée passera par les communes de Mancey, Vers, Royer, la Chapelle-sous-Brancion et Martailly-les-Brancion. Une demande d'autorisation est adressée à la Préfecture.

- Informations sur le budget

Une réunion est prévue le 6 juillet à 20 heures où tout le conseil est invité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 après l'intervention d'un habitant qui assistait à la séance.

Le Maire, Eric VILLEVIÈRE